



**Comité Syndical SCOT du Born  
Réunion du 6 MARS 2014  
Mairie de Mimizan  
Compte Rendu**

**Etaient Présents :**

Membres titulaires ou suppléants :

Madame	Virginie	PELTIER	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Christian	PLANTIER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean-Marc	BILLAC	Communauté de communes de Mimizan
Madame	Michèle	BIROCHAU	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	COUSQUER	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Jean- Louis	GUY	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Daniel	VINCQ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Rémi	RODRIGUEZ	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Philippe	ALIOTTI	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Alain	DUDON	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Guy	DUCOURNAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Marc	DUCOM	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Eric	SOULES	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Thierry	RAMEAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Madame	Christiane	DESCOURS	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Bernard	COMET	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Vincent	CASTAGNEDE	Communauté de communes des Grands Lacs

**Etaient Excusés :**

Madame	Marie-Françoise	NADAU	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jacques	LAMOTHE	Communauté de communes de Mimizan
Monsieur	Alain	DELOUZE	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Patrick	VANHEESWYCK	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Jean-Maxime	VITIELLO	Communauté de communes des Grands Lacs
Monsieur	Christian	ERNANDORENA	Communauté de communes des Grands Lacs

**Ordre du Jour :**

- 1- Vote compte de gestion 2013
  - 2- Vote du compte administratif 2013 et affectation du résultat
  - 3- Vote du budget primitif 2014
  - 4- Présentation de la première version écrite du diagnostic SCOT et de ses principaux éléments par le cabinet Citadia
  - 5- Points divers
-

## **1- Vote compte de gestion 2013**

Après s'être fait présenter les états synthétiques du compte de gestion 2013 par Mme la Présidente, le comité syndical, déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2013 dressé pour le budget du Syndicat mixte du SCOT du BORN par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **2- Vote du compte administratif 2013 et affectation du résultat**

Le vote du compte Administratif 2013 du Syndicat mixte se déroule sous la présidence de Monsieur Christian Plantier, Vice Président du Syndicat Mixte. Il présente le détail des dépenses et recettes réalisées en 2013 :

### **En Dépenses :**

Outre les frais de structure (mise à disposition de l'équipe du Pays, convention avec l'ADACL), le paiement de la phase 1 « diagnostic » était inscrit au BP 2013, pour un montant équivalent à 15 % du coût total de la mission, soit 37 500 €. Seul un premier acompte a été effectivement versé pour un montant de 13 966 €.

La section de fonctionnement affiche donc une dépense globale de 73 989,56 € pour une prévision de 98 533 €.

### **En recettes :**

L'ensemble des recettes (dotation de l'Etat et cotisations des membres) ont été perçues conformément aux prévisions pour un montant de 98 353 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. Le résultat à reporter s'élève à 24363,44 €

Après s'être fait présenter le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte Administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur,

Considérant que Madame Virginie PELTIER, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du budget du Syndicat mixte du SCOT du BORN en poursuivant le recouvrement de toutes les créances, en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

### **Le comité syndical, à l'unanimité :**

- Propose de fixer comme suit (voir tableau ci-dessous) les résultats des différentes sections budgétaires du budget du Syndicat mixte du SCOT du BORN :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES**

Chap/art	libellé	Budget Primitif	Dépenses au 31/12/13
<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>75 710,00</b>	<b>55 322,56</b>
611	contrat de prestations de services (convention AMO ADACL)		10 125,00
617	Etude	37 500,00	13 966,29
6184	versements à des organismes de formations	1 000,00	1 000,00
6185	frais de colloques et séminaires		1 480,00
6188	Autres frais divers		130,00
6225	indemnités au comptable	270,00	
6231	Annonces et insertions		2 072,83
6237	Publications	4 000,00	45,00
6238	Divers Relations Publics		487,00
6256	Missions		123,44
6281	observatoire Adacl	21 000,00	21 000,00
6281	Convention Amo Adacl	10 000,00	
6281	Adhésion Alpi ADACL FN Scot	1 940,00	1 717,00
62878	Mise à disposition Pays (remboursement fonctionnement)		3 176,00

<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		<b>21 843,00</b>	<b>18 667,00</b>
6218	mise à disposition Pays - Remboursement personnel	21 843,00	18 667,00

66	Charges financières	<b>800,00</b>	-
----	---------------------	---------------	---

<b>Total</b>		<b>98 353,00</b>	<b>73 989,56</b>
--------------	--	------------------	------------------

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Chap/art	libellé	Crédits Ouverts	réalisations
<b>2</b>	<b>résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	0,00

<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS PARTICIPATIONS</b>	<b>98 353,00</b>	<b>98 353,00</b>
c/7471	Etat DGD 1/3 de 120 000	40 000,00	40 000,00
c/7472	subvention Région 2012 1/2 de 45 000	22 500,00	22 500,00
c/7474	Cotisations membres	35 853,00	35 853,00

**RECAPITULATIF**

	Mandats émis	Titres émis	Résultat
	73 989,56 €	98 353,00 €	24 363,44
<b>Résultat reporté N-1</b>			0
<b>Résultat à reporter</b>			<b>24 363,44</b>

- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen,
  - Décide à l'unanimité d'affecter le solde de l'exercice 2013, soit un excédent de 24 363,44 € en report à nouveau créditeur sur la section de fonctionnement 2014
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits annulés.

### 3- Vote du budget primitif 2014

Mme la Présidente présente le Budget Primitif 2014. Il prend en compte :

En dépenses :

- Le paiement du solde de la phase « diagnostic » : 21 000 €
- L'engagement de la phase PADD (premier acompte) : 28 938 €
- L'ingénierie : 48 125 €

Conventions de mise à disposition de l'équipe Pays, ADACL (AMO et observatoires), ALPI

- Les charges courantes : 9 410 €

En recettes :

- l'excédent reporté
- la subvention de l'Etat au titre de l'appel à projet SCOT Ruraux : 40 000 €
- les cotisations des membres pour 43 610 € (1,18 € /habitant).

Le budget s'équilibre à 107 973 €. Il se présente comme suit :

DEPENSES			RECETTES		
	libellé	montant	compte	libellé	montant
<b>Charges à caractère général (hors études)</b>		<b>9 410</b>			
c/6225	indemnités au comptable	270			
c/6237	actions com	3 000			
c/6281	adhésion Club des scot	500			
c/6281	adhésion ALPI	340			
	140 € d'adhésion				
	200 € plateforme Marchés Pub				
c/6281	adhésion ADACL	1 100			
c/62878	mise à dispo Pays Fonctionnement	3 000			
c/6535	formation ADACL	1 200			
<b>INTERETS ligne de trésorerie</b>		<b>500</b>			
<b>PERSONNEL INGENIERIE</b>		<b>48 125</b>			
c/6218	Mise à disposition Pays Personnel	17 000			
c/611	Convention AMO ADACL	10 125			
c/6281	Observatoire ADACL	21 000			

<b>BUREAU D'ETUDES</b>		<b>49 938</b>				
c/617	Etudes			c/7471	Etat DGD 1/3 de 120 000 €	40 000 -
	231 K€ dont solde Diagnostic (15 %)	21 000				
	231 K€ dont acompte 1 PADD (25 %)	28 938				
				<b>c/7474</b>	<b>Cotisations</b>	<b>43 610</b>
				OO2	excédent reporté	24 363
<b>TOTAL</b>		<b>107 973</b>		<b>TOTAL</b>		<b>107 973</b>

Sur proposition de la Présidente, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif proposé pour l'exercice 2014.

#### **4- Présentation de la première version écrite du diagnostic SCOT et de ses principaux éléments par le cabinet Citadia**

La démarche d'élaboration du SCOT a démarré en septembre 2013. La phase initiale de diagnostic a été jalonnée par les étapes suivantes :

- Réunion de lancement 23 septembre 2013
- 4 Commissions thématiques les 5 et 12 novembre 2013
- Réunion de restitution des commissions le 13 janvier 2014.

Les diaporamas de ces réunions sont disponibles sur le site [www.scotduborn.com](http://www.scotduborn.com) (Espace Documents).

Le diaporama de présentation projeté en réunion est également disponible dans « l'espace documents ». Les versions 0 du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement sont disponibles dans **l'accès réservé de « l'espace documents »**. **mot de passe : SCOT2014**

Madame la Présidente attire l'attention du comité syndical sur le fait qu'il s'agit là de documents provisoires, présentés dans leur première version et appelés à évoluer en fonction des remarques et corrections. Certains passages de l'Etat Initial de l'Environnement doivent encore être complétés ( Volet « Loi Littoral » et « consommation foncière » notamment).

Plusieurs remarques et/ou propositions de corrections sont formulées en séance :

- **Page 6 : carte « Habitat »**

Mme Birocheau fait part d'une erreur de l'INSEE dans le décompte étonnement élevé des logements vacants à Aureilhan. M. Soules demande la vérification des chiffres à Parentis.

- **Page 9 : Panneau de synthèse « Economie »**

MM Aliotti et Dudon remettent en cause la notion de manque de visibilité des zones d'activité économique (ZAE) et de leur capacité. Le nouveau site web de la CC des Grands Lacs affiche effectivement les capacités des ZAE, leur plan et le prix du foncier. M. Fenestre maintient néanmoins que la présentation de l'offre globale doit gagner en lisibilité et en homogénéité d'une communauté de communes à l'autre, dans l'affichage des capacités et des prix y compris dans les zones communales, dans la présentation des activités déjà implantées et qualifiantes, dans le recours aux outils d'information géographique type SIG.

- **Page 10 : carte « Economie »**

M. Rodriguez fait la distinction entre le secteur agro-alimentaire effectivement présent sur les communes de Parentis, Ychoux et Luë et le secteur agro-sylvicole qui lui concerne tout le territoire du SCOT. Ce que ne traduit pas la carte.

- **Page 13 : tableau de synthèse « Déplacements »**

M. Aliotti fait réagir à l'énoncé de l'enjeu « Constituer une offre cyclable entre la gare d'Ychoux et les stations balnéaires », en faisant remarquer que la liaison cyclable gare d'Ychoux – Biscarrosse plage existe déjà. L'enjeu est reformuler en « compléter l'offre cyclable entre les gares et les stations balnéaires », ce qui permet d'inclure plusieurs sujets :

- la liaison cyclable manquante « Labouheyre-Pontex »
- la question de la signalétique encore incomplète, et le positionnement d'aires d'étapes
- la question de la continuité des transports en commun (TER puis bus) accueillant les vélos.

- **Page 17 : tableau de synthèse « Paysage »**

Le conseil demande la reformulation de l'une des contraintes énoncées : « une présence de l'eau qui tend à s'amenuiser (crastes et ripisylves, vues sur le lac) ». Il s'agit en fait de pointer les menaces pesant notamment sur le réseau de crastes, souvent comblées lors de l'aménagement des parcelles par ignorance de leur rôle dans le drainage du sol. A terme, ces pratiques induisent un risque d'inondation. M. Dudon précise que l'obligation de maintien en l'état des crastes et leur cartographie figurent désormais dans les permis de construire délivrés par la mairie de Biscarrosse.

La remarque visait également le manque de valorisation paysagère des Grands Lacs : la route des lacs (rd 622) n'offre en réalité que très peu de perspectives visuelles sur les paysages aquatiques qui caractérisent le territoire.

- **Page 18 : carte « Paysage »**

M. Rodriguez indique que le paysage forestier ne se limite au plateau landais et qu'il se trouve également sur le massif dunaire. Il demande la modification de la carte par l'ajout de la mention paysage forestier « du plateau landais ».

## **Page 21 : tableau de synthèse « Ressources en eau »**

M. Dudon fait remarquer que la capacité d'assainissement des communes, adaptée et dimensionnée pour la surcharge estivale l'est a fortiori pour accueillir la population permanente. La difficulté réside plutôt dans la gestion du premier pic de fréquentation autour du 14 juillet.

M. Fenestre fait néanmoins remarquer que la très forte progression démographique du territoire implique cependant la vigilance quant à capacité d'épuration, en particulier dans les communes les moins touristiques.

- **Page 24 : Carte « Energies »**

M. Rodriguez indique que la ressource en biomasse ne se limite pas à la forêt du plateau landais mais concerne l'ensemble du massif (forêts domaniales incluses) cf remarque p 18.

- **Page 26 : tableau de synthèse « Risques, nuisances et déchets »**

Le document les progrès effectués en matière de collecte de déchets depuis la mise en œuvre des containers collectifs. M. Aliotti indique qu'il existe un risque juridique relatif à la transcription dans le droit français de la réglementation européenne relative à la gestion des déchets. Le droit européen privilégie effectivement la collecte individuelle, jugée plus efficace en matière de fiscalité incitative à la réduction des déchets.

La période de renouvellement électoral sera mise à profit pour compléter le diagnostic. Les prochaines étapes auront lieu fin mai, début juin avec la présentation d'une version plus aboutie du diagnostic au nouveau comité syndical, pouvant inclure une session de formation aux nouveaux élus.

## **5- Points divers : SCOT et enjeu énergétique**

- **Rappel des objectifs du scot** : (Source code de l'urbanisme : art L 122-1, L 110-1, L 121-1, L122-1-5)

Le SCOT fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1.

Les lois Grenelle ont complété les articles L 110 et L121-1, concernant aussi bien les SCOT que les PLU, par ces nouveaux objectifs :

- **réduire les émissions de gaz à effet de serre**
- **réduire les consommations d'énergie**
- **économiser les ressources fossiles**
- **la production énergétique à partir de sources renouvelables**

Dans cette perspective, le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) :

- arrête des **objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace** et de **lutte contre l'étalement urbain**,
- précise les conditions permettant de favoriser le développement de **l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs**
- imposer préalablement à toute ouverture à l'urbanisation d'un secteur nouveau la réalisation **d'une étude de densification des zones déjà urbanisées**
- peut définir des secteurs dans lesquels l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation est subordonnée à des **conditions de densité et de performance énergétique**

En outre, ces nouveaux objectifs ont des conséquences importantes sur l'aménagement du territoire et sur la gestion de l'espace : la plupart des énergies renouvelables nécessitent des superficies importantes : éolien, photovoltaïque, biomasse.

- **Démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) engagée par la Communautés de Communes de Mimizan :**

A l'instar des bâtiments à énergie positive, un territoire à énergie positive est un territoire dont les besoins d'énergie ont été réduits au maximum et sont couverts, à terme en totalité, par les énergies renouvelables.

**Méthodologie :**

- Un bilan énergétique du territoire, étape nécessaire pour établir une situation de référence à un temps « t zéro » et situer l'ordre de grandeur des efforts à fournir pour devenir un TEPOS ;
- Un bilan des potentiels ENR du territoire, complémentaire au bilan énergétique du territoire, ce bilan ouvrira le champ des possibles en terme d'implantation des énergies renouvelables ;
- La feuille de route du territoire pour devenir un TEPOS : co-construite avec les acteurs du territoire, cette feuille de route doit définir les axes de travaux à réaliser tant sur la maîtrise de l'énergie, que sur l'efficacité énergétique, que du développement des énergies renouvelables.

- **Avancement du SCOT DU BORN sur la question énergétique**

- Le constat d'un diagnostic déséquilibré entre les deux communautés de communes sur les données statistiques et les réflexions engagées dans le domaine énergétique.
- Des démarches en cours auprès d'ERDF pour récupérer des données statistiques sur la consommation électrique du territoire : données de base gratuites (consommation par commune et selon 3 puissance de consommation)
- Une réflexion engagée avec l'ADACL (Agence d'Aide au Collectivités) sur l'intégration de la question énergétique dans l'observatoire économique et foncier



- Des propositions d'intervention :
  - EDF :
    - Contenu de la prestation : détermination des gisements bruts d'énergie renouvelable
    - Application des contraintes technico économique aux filières les plus favorables
    - Elaboration des scénarios d'exploitation des potentiels locaux
    - Périmètre d'intervention Pays LNCA : 14 990 € HT
    - Périmètre d'intervention CCGL : 12 990 € HT
  - APESA/OPTINERGIE (prestataires TEPOS Mimizan)
    - Périmètre d'intervention : CCGL
    - Diagnostic énergétique du territoire : 10 000 € HT (OPTINERGIE)
    - Démarche d'animation autour des enjeux énergétiques : 7 000 € HT (APESA)

Madame la Présente précise que ces propositions commerciales ne sont relayées qu'à titre informatif. La première étape consiste à traiter les données qu'ERDF communiquera et qui permettront une première homogénéisation du diagnostic entre les deux communautés de communes. Parallèlement les contacts en cours entre l'ADACL et EDF pourraient aboutir à un accord d'intervention d'EDF à l'échelle départementale, dans le cadre de l'observatoire économique et foncier auquel adhère le Syndicat Mixte du SCOT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

La Présidente,



A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke, a horizontal stroke, and a diagonal stroke crossing them.

Virginie PELTIER